



## Convention d'application de la charte du Parc national des Pyrénées : Le Pays des Nestes et le Parc national des Pyrénées s'engagent.

Outil innovant de gestion et d'animation des vallées, la charte du territoire du Parc national vise à permettre un développement durable et local ainsi qu'une valorisation des patrimoines naturel, culturel et paysager.

En 2013, onze communes de la vallée d'Aure adhéraient à la charte du territoire du Parc national : Ancizan, Aspin-Aure, Aulon, Bazus-Aure, Cadeilhan-Trachère, Guchan, Guchen, Saint-Lary Soulan, Tramezaygues, Vielle-Aure, Vignec.

Dès lors, le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays des Nestes et le Parc national ont travaillé en concertation afin de décliner territorialement et de manière opérationnelle, la charte du territoire et le partenariat entre l'établissement public et le Pays des Nestes.

Délibérée le 1<sup>er</sup> février 2016, la convention d'application de la charte du Parc national pour le Pays des Nestes précise les thèmes de partenariats et les actions et projets concrets permettant sa mise en œuvre locale. Il s'agit de la première convention d'application signée entre un pays et le Parc national des Pyrénées.

Ainsi, pour exemples, sur la durée de la convention, le PETR du Pays des Nestes et le Parc national des Pyrénées conviennent de mener ensemble prioritairement :

- En matière de gestion forestière :
  - L'élaboration et la mise en œuvre de la charte forestière en partenariat avec les acteurs du bois, afin de mettre en place une stratégie locale de valorisation de la ressource forestière sur le territoire.
  
- En matière de développement durable:
  - La mise en œuvre d'opérations de sensibilisation des collectivités et des habitants aux gestes éco-responsables tels que les nuits de la thermographie, le concours « familles à énergie positive », le Jour de la nuit,...
  
- En matière valorisation touristique du territoire :
  - Des projets de valorisation touristique réfléchis à l'échelle du pays notamment dans le cadre de la mise en place du Projet stratégique de développement territorial de l'espace transfrontalier tels que l'accueil de tous les publics, la création de sentiers d'interprétation en menant une réflexion globale, la sensibilisation des acteurs touristiques,...



- En matière d'aménagement et de développement durable :
  - L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) des vallées d'Aure et du Louron, en partenariat avec le Syndicat mixte des vallées d'Aure et du Louron. Ce document de planification territoriale servira de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement.... Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux : plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU), et des PLU ou des cartes communales établis au niveau communal.
  
- En matière de tourisme de montagne et de nature :
  - Un partenariat avec l'opération « Carte des producteurs locaux » du Pays des Nestes en lien avec le déploiement de la marque « Esprit Parc national ». S'inscrivant dans la lignée de l'action du Pays auprès des acteurs des circuits courts agricoles, des leviers de communication seront mis en place tels que la valorisation des démarches sur des supports de communication, des animations auprès des scolaires, le travail sur les pratiques agricoles,...

**Depuis le 10 janvier 2016, soixante-six communes adhèrent à la charte du Parc national des Pyrénées. Cinquante d'entre elles ainsi qu'un Pays et une communauté de communes ont d'ores et déjà signé une convention d'application.**

Contact Presse :  
Caroline Bapt – chargée de communication Parc national des Pyrénées  
05 62 54 16 74 – 06 30 15 99 39